

Rappel de la liste des éléments nécessaires pour l’instruction de votre ARPE :

- ✓ Formulaire ARPE rempli et signé en 2 exemplaires,
- ✓ Schéma unifilaire du site de production précisant la position des comptages et du point de livraison et, dans le cadre d’une CSD, la formule d’achat,
- ✓ L’attestation de conformité de l’installation par un organisme agréé,
- ✓ Courrier de notification de lauréat,
- ✓ Extrait du CARD ou de la CSD sur lequel figure les données de comptage,
- ✓ Les avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l’installation (<http://avis-situation-sirene.insee.fr>) et KBIS,
- ✓ Evaluation Carbone Simplifiée,
- ✓ Un Relevé d’Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société).